

Département des Vosges
Commune de MATTAINCOURT

ARRETE DU MAIRE N°62/2012
Mettant en place des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois »

Le Maire de la Commune de Mattaincourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté n°08/2012 du 24 février 2012 réglementant la circulation rue Albert Camus,

Considérant que pour permettre d'assurer convenablement la sécurité pour l'ensemble des usagers, il convient de mettre en place des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois » dans la rue Albert Camus,

ARRETE

Article 1 : Des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois » seront mis en place à hauteur du n°8 de la rue Albert Camus.

Article 2 : Conformément à l'article R 411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation par les services techniques de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Mirecourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mattaincourt, le 29 novembre 2012

Le Maire,

